



CHEMINOT CCE
COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE DE LA SNCF

PROJET SPORTIF ET DEVELOPPEMENT USCF

2014 – 2017

I. État des lieux

1) Présentation de l'U.S.C.F.

En 1928, se créent les amicales des clubs sportifs cheminots, au sein de chaque compagnie organisatrice des chemins de fer. A l'origine de ces créations, on trouve des clubs tels que les Vigilants de l'Ouest, né en 1891, pour le réseau de l'Etat ou l'U.S. P.L.M. Villeneuve Saint Gorges pour la compagnie du P.L.M.

Le 28 octobre 1928, ces clubs et amicales, réunis en Assemblée Générale, fondent l'Union Sportive des Cheminots de France (U.S.C.F.) à laquelle s'affilie également l'Union Sportive Métropolitaine (U.S.M.), aujourd'hui U.S.M.T.

A la création de la S.N.C.F. en 1937, les amicales s'adaptent aux structures des nouveaux réseaux.

L'activité de l'U.S.C.F., ses amicales et ses clubs, sera essentiellement tournée vers la compétition et s'enrichira de nouvelles disciplines, en particulier les sports collectifs. Elle participe activement à la création de l'Union Sportive Internationale des Cheminots (U.S.I.C.) en 1946 et par la suite à son développement. Disposant d'un encadrement qualifié, le nombre d'adhérents de ses clubs ne cessera d'augmenter pour dépasser les 100 000 au début des années 1980. Depuis les différentes évolutions de la S.N.C.F. (éclatement ou fermeture de grands sites ferroviaire, éloignement accru du domicile au travail), ont mis nombre de clubs en difficultés, entraînant la perte d'adhérents cheminots et l'ouverture de plus en plus large aux extérieurs.

Malgré tout, le dynamisme de leurs dirigeants a permis de s'adapter aux exigences et évolutions de la société et de voir émerger des activités nouvelles, notamment de loisirs et de plein air.

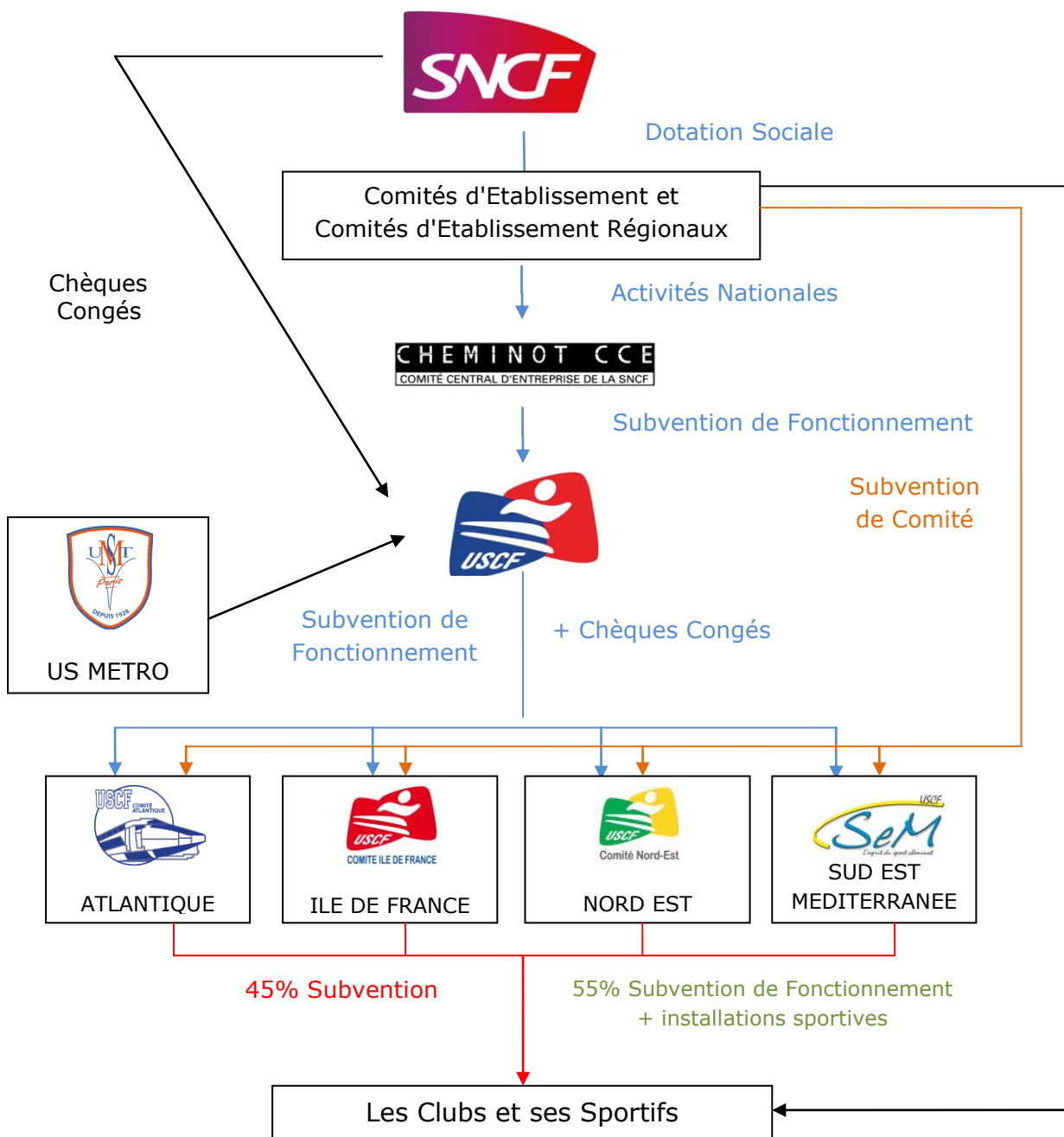
En 1986, l'U.S.C.F. franchit un cap avec le transfert des activités sociales aux C.E. et C.C.E. Elle constitue l'association sportive d'entreprise de la S.N.C.F., chargée d'organiser la pratique de ces activités dans l'entreprise par délégation du C.C.E. Jusqu'alors constituée de 7 amicales disposant de leurs propres statuts et d'un fonctionnement indépendant, l'U.S.C.F. devient juridiquement une et indivisible, avec 4 comités géographiques décentralisés, plus le comité Métro.

Si l'activité sportive de compétition reste très présente, 19 en 1986, 27 en 2014, la prise en compte du sport de masse pour toutes et tous devient réalité à l'U.S.C.F. Ses comités et ses clubs participent ainsi activement à l'organisation des manifestations des C.E. et du C.C.E.

2) Objet de l'U.S.C.F.

De créer un lien national entre les Clubs Sportifs Cheminots, et encourager leur développement. De répandre le goût du sport, de le promouvoir à travers toutes ses formes de pratique, sport de haut niveau, compétitions, sports loisirs et sport de masse, parmi les Cheminots, les personnels du Comité Central d'Entreprise S.N.C.F. C.C.E., des Comités d'Etablissements S.N.C.F. C.E., les agents de la R.A.T.P. et les ayants droit de l'ensemble de ses entités, de développer en eux, par son exercice loyal, l'esprit de solidarité et d'amitié. Elle organise, au niveau local, régional, national et international des manifestations sportives dans différentes disciplines.

3) Relations S.N.C.F. / C.C.E. / U.S.C.F. / C.R.E.R.A.T.P.



4) Organigramme (COMITE de DIRECTION, BUREAU, COMITES, COMMISSIONS)

Le Comité de Direction de l'U.S.C.F. comprend :

- des membres indépendants élus par l'Assemblée Générale électorale pour tenir les postes de Président, Secrétaire Général, Trésorier Général et Trésorier Général Adjoint.
- des membres élus représentant les Comités géographiques et les Sociétés Sportives reconnues par le C.R.E. R.A.T.P., deux membres par Comité géographique et deux membres des sociétés sportives reconnues par le C.R.E. R.A.T.P.
- des membres représentant le Comité Central d'Entreprise de la S.N.C.F. et le C.R.E. R.A.T.P., conformément aux dispositions de l'article R 2323-24 du Code du Travail chaque titulaire est pourvu d'un suppléant.

5) Focus sur les clubs cheminots et quelques chiffres

L'U.S.C.F. représente 209 clubs, 80 000 adhérents répartis sur quatre comités géographiques, le comité Nord-Est avec 57 Clubs 5 734 cheminots, le comité Ile de France avec 32 clubs et 4 500 cheminots, le comité Atlantique avec 52 clubs et 6 223 cheminots, le comité Sud-Est-Méditerranée avec 68 Clubs et 7 538 cheminots et le comité Métro qui est le club omnisports du C.R.E.R.A.T.P. avec 36 sections sportives et 1 985 agents. Chaque club est le plus souvent doté d'une école de jeune et est ouvert aux extérieurs.

II. Développement sportif

1) Développement des activités sportives en direction des agents et leurs familles

Agents S.N.C.F. & R.A.T.P. ainsi que les Ayants droits majeurs.

5 niveaux de pratique :

- ✓ La pratique au quotidien dans les clubs cheminots.
- ✓ Découverte et initiation avec des rassemblements Nationaux, sport de masse.
- ✓ Les challenges des quatre Comités géographiques qui regroupent un grand nombre de sportives et sportifs de tous niveaux.
- ✓ Les challenges Nationaux, qui réunissent les sportives et sportifs sélectionnés dans les challenges de comité.
- ✓ Les challenges de l'Union Sportive Internationale Cheminot (U.S.I.C.).

2) Développement de nouvelles pratiques

- Répondre aux attentes des cheminots et plus particulièrement des jeunes.
Notre implication avec les Centres de Formation des Apprentis, dans l'organisation des rassemblements sportifs des apprentis, doit nous permettre d'être à l'écoute des attentes des futurs cheminots. Pour la mise en œuvre de nouvelles disciplines sportives, une sous-commission jeune (18-30), s'impose.
- Sport Féminin.
Mise en place de la sous-commission féminine, intégrée dans la commission sportive. Augmenter le nombre de participante sur les challenges existants et encourager les femmes à la prise de responsabilités dans les différentes structures de l'USCF.
- Sport loisirs bien être au plus près des pôles d'emploi.
Pratique sans recherche de performance et de compétition – Projet sport santé, quelques exemples : Fitness, Step, Zumba, cardio-boxing.

3) Sport de Haut niveau

Solliciter la S.N.C.F. afin que soit mis à disposition de l'U.S.C.F. les Sportifs de Hauts Niveaux, pour qu'ils nous fassent partager leur expérience et participent à la promotion du sport cheminot.

III. Développement Educatif :

L'objectif de l'U.S.C.F. sera de favoriser l'épanouissement et l'émancipation des participants au travers des activités sportives.

1) L'engagement bénévole

Développement des compétences :

- Formation en interne avec accompagnement des Elus, dirigeants
- Formation externe, stages

2) Formation jeunes arbitres

Amener les jeunes vers des formations d'arbitre, les sensibiliser aux règles et au respect de l'arbitrage.

3) Charte sportive de l'USCF

Sensibiliser les sportives et sportifs de l'U.S.C.F. sur le respect des personnels techniques, des locaux sportifs, d'hébergements et des dirigeants, de promouvoir la vie en communauté.

4) Transmission des valeurs

Lors des rassemblements des C.F.A. nous déclinons auprès des jeunes apprentis, les grands principes et valeurs qui nous animent, la solidarité, l'esprit d'équipe, le dépassement de soi, le respect.

5) Sensibilisation dopage

Politique d'informations concernant les dangers du dopage

Partenariat AFLD (Association Française de Lutte contre le Dopage)

Colloques Sport santé : dopage & nutrition

6) Accompagnement professionnel

Accueil de stagiaires dans le cadre de leur cursus universitaire

IV. Développement Social

1) Sport pour toutes et tous

Rendre accessible le sport au plus grand nombre en s'appuyant le plus possible sur la capacité d'accueil des clubs cheminots.

Pratique régulière : public jeune.

Développement de la pratique féminine au travers de rassemblement sportif spécifique.

Favoriser l'accueil des agents en situation de handicap que ce soit sur l'activité sportive ou en prise de responsabilité.

2) Insertion par le sport

Intégrer les apprentis S.N.C.F. dans un cursus sportif par la mise en place de challenge jeune piloté par l'USCF siège.

3) L'entité U.S.C.F.

Développer un esprit correspondant à des valeurs, de solidarités, de fraternités et d'équipe.

Créer une cohésion entre les différentes disciplines sportives.

4) Communication

Moyen mis en œuvre : Développer des outils de communications (site internet, intranet, flyers)

Évènementiel et animation: Pérenniser la présence de l'U.S.C.F. dans les événements en direction des agents (fête du C.C.E., tournois). Animations sur les villages vacances du C.C.E. et dans les centres d'emplois S.N.C.F.

V. Développement Economique

1) Mise en œuvre du plan comptable

Uniformisation des outils et des procédures de trésorerie entre le siège et les comités ainsi que l'utilisation d'un programme de gestion comptable unique à l'ensemble des structures. Intervention d'un comptable pour l'établissement des bilans annuels. De plus les comptes seront audités par un commissaire aux comptes.

2) Formation des Elus

Le cabinet d'expert-comptable aidé d'un formateur de l'éditeur du logiciel de comptabilité, forment les trésoriers des comités et ceux du siège sur différentes sessions suivant un calendrier établi par le bureau de l'U.S.C.F.

3) Gestion du personnel

Développer les compétences, rationaliser les moyens techniques, mutualiser les outils de gestion.

4) Maintien et renforcement des partenariats

L'entité U.S.C.F. a signé des conventions de partenariats rémunérées avec différents organismes, cette orientation sera maintenue et renforcée afin d'augmenter les ressources financières propres de l'U.S.C.F.